



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre de son intervention d'urgence dans le sud-ouest, ADRA Madagascar, avec le financement de l'USAID/BHA et à travers **le projet AINA Emergency Relief 2022**, va procéder à la distribution de semences dans le district d'Ampanihy.

Dans cet objectif, ADRA Madagascar recherche des fournisseurs potentiels œuvrant dans le domaine de la production de semences et pouvant faire des livraisons de quantités prédéfinies dans les points déterminés de chaque commune, pour récupération par les bénéficiaires.

Ci-après les quantités requises :

Description des semences	Quantité demandée en KG	Conditionnement
Sorgho	8900	1 kg
Millet	8900	1kg
Niébé	26700	3 kg
Arachide	44500	5 kg
Haricot	35600	4 kg

Description des semences	Quantité demandée en KG	Conditionnement
Tubercule patate douce	80100	9 kg

L'appel d'offres détaillé est disponible sur le site web d'ADRA Madagascar www.adra.mg/Careers .

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Mme Annie Philip : dirops.co@adra.mg ou Mr RAHARIMINONON Garcio : garcio.rahariminoson@adra.mg

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique pour l'urgence dans le Sud de Madagascar, le projet ADRA AINA, à travers le financement de l'USAID recherche un (des) Fournisseur(s) ou un centre de production de semences capable de remplir les conditions sollicitées par le projet.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Madagascar est l'un des pays les plus pauvres du monde avec un PIB par habitant de 415 USD par an et se trouvant à la 161^{ème} place dans l'IDH. De plus, les chiffres sont encore plus bas dans la région d'Atsimo Andrefana, où plus de 80% de la population sont des producteurs de subsistance vivant presque exclusivement de l'agriculture pluviale.

Au niveau district d'AMPANIHY, le manque de semences pour s'engager dans des activités agricoles couplé à de faibles rendements en raison de la sécheresse récurrente, et une infestation de ravageurs ont été observé se traduisant à des pertes de récolte.

De plus, la sécheresse a entraîné des semis tardifs et une réduction des superficies ensemencées pour toutes les cultures ; les rendements pour 2020/2021 étaient inférieurs à 40 % des rendements antérieurs.

Afin d'y remédier, le PROJET AINA intervient au niveau des deux communes EJEDA et MANIRY à travers sa composante AGRICULTURE pour améliorer la résilience des ménages au choc climatique en encourageant l'utilisation de pratiques agricoles intelligentes face au climat, pour répondre aux besoins alimentaires des ménages

Ainsi, le projet AINA vise à fournir des intrants agricoles d'urgence/améliorés et un soutien technique pour assurer une production durable aux communautés affectées, pour atteindre une meilleure production durable au cours de la prochaine saison de culture.

Pour atteindre le résultat attendu # 2 du Projet, cet appui consiste à renforcer les capacités techniques de ménages bénéficiaires et leurs octroyer un kit de démarrage, composé de lots de semences de : *Sorgho, Millet, Niébé, Arachide, Haricot, Tubercule, Patate* en confirmant que toutes les semences proviennent de producteurs certifiée (SQD: Semences de Qualité Déclarée)

Cet appel d'offres est lancé pour identifier les fournisseurs potentiels capables de répondre à ces besoins selon les quantités et qualités voulues au niveau des lieux indiqués.

OBJECTIFS

La dotation des semences pour la campagne 2022 a pour objectif d'encourager l'utilisation des pratiques agricoles intelligentes face au changement climatique pour répondre aux besoins alimentaires des ménages.

Spécifiquement, il s'agit de renforcer leur capacité de production en leur offrant des semences certifiées, des matériels agricoles appropriés à leur exploitation.

COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra deux parties distinctes :

- I. OFFRE TECHNIQUE
- II. PRESENTATION DES ECHANTILLONS au bureau ADRA Ampanihy
- III. OFFRE FINANCIERE

Table des matières

I. Généralités	3
I.1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	3
I.2. LES ENTREPRISES AUTORISEES A SOUMISSIONNER.....	3
II.Composition de l'offre.....	3
II.1. Prix de la Soumission	3
II.2. Durée de validité de la soumission	3
II.3. Date limite de dépôt des soumissions.....	4
II.4. Ouverture des dossiers de soumissions	4
III.Analyse, Evaluation et comparaison des soumissions.....	4
IV.SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ.....	5
IV.1. Lot N: 01- SEMENCES VIVRIERES	5
1. Lieux de livraison.....	5
2. Date de livraison.....	5
IV.2. Lot N: 02- SEMENCES PATATE DOUCE	5
3. Date de livraison.....	5

I. Généralités

I.1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution, pour le compte d'ADRA AINA et selon les Conditions du Contrat et la spécification du marché, de la fourniture des lots suivants

Lot 01 : Semences vivrières

Lot 02 : Semences patate douce

Ces lots sont divisibles afin de faciliter leur livraison au niveau des sites.

I.2. LES ENTREPRISES AUTORISEES A SOUMISSIONNER

Sont autorisées à participer au présent Appel d'Offres tous les fournisseurs ou producteurs de semences qui sont certifiés par le DRAEP et possédant une carte professionnelle adéquate légalement constituée, en mesure de remplir les conditions d'attribution de marchés selon les lois en vigueur au moment de la publication.

II. Composition de l'offre

L'offre comprendra obligatoirement les documents ci-dessous, dûment signés par le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'un formulaire à remplir :

Au titre du dossier administratif général :

1. Une lettre attestant des qualités et des pouvoirs du signataire de l'offre
2. Le certificat de résidence du signataire de l'offre
3. Le quitus fiscal pour l'année en cours
4. Les copies certifiées conformes de la Carte d'Immatriculation Fiscale, du Numéro d'Identification Fiscale, de la Carte d'Immatriculation Statistique, à jour
5. Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'entreprise
6. Une déclaration des expériences du fournisseur ou du producteur de semences pour les 3 dernières années.
7. Une copie des certificats de germination des semences délivrée par le SOC.

II.1. Prix de la Soumission

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que son offre sera impérativement calculée sur la base du devis quantitatif du dossier d'appel d'offres.

Le montant de sa soumission sera obtenu par application de ses propres prix unitaires aux quantités ainsi que le frais de transport jusqu'aux lieux de la livraison.

Le prix de la soumission sera exprimé en TMP. Il appartient au soumissionnaire de faire la déclaration des impôts relatifs au marché auprès de l'Etat.

II.2. Durée de validité de la soumission

Les offres resteront valables et irrévocables pendant 15 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Dans ce délai de 15 jours, les soumissionnaires seront informés par écrit de l'acceptation ou du rejet de leur offre.

Les conditions et les prix stipulés aux documents d'offres ne pourront donc pas être modifiés durant cette période de 15 jours.

Dans des circonstances exceptionnelles, il pourrait être demandé aux soumissionnaires de prolonger la période de validité pour une durée déterminée. Cette demande et les réponses des soumissionnaires se feront par écrit. Un soumissionnaire peut refuser d'accepter la requête sans conséquence sur la soumission. Un soumissionnaire qui a accepté la requête ne pourra pas demander et ne sera pas autorisé à modifier son offre.

Les prix unitaires inscrits sont fermes et non susceptibles de révision.

Les offres seront exprimées en Ariary (MGA) qui sera également la monnaie de paiement, inscrites en chiffres et en lettres.

Les offres remises par voie électronique ne sont pas recevables dans le cadre du présent Appel d'Offre.

II.3. Date limite de dépôt des soumissions

Les offres devront parvenir au Bureau **ADRA MADAGASCAR – En Face EPP Ambatomaro – BP 8218, 101 ANTANANARIVO**, au plus tard le **...07 Octobre 2022 à 12 heures**.

La date limite de dépôt des soumissions pourra être reportée en publiant un amendement. Dans ce cas, tous les droits et obligations des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Toute soumission reçue après la date et l'heure limite de remise des soumissions sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.

II.4. Ouverture des dossiers de soumissions

L'ouverture des plis aura lieu au bureau national d'ADRA, en face EPP Ambatomaro – Antananarivo et au bureau du Projet ADRA AINA, sis à Ampanihy, le **...10 Octobre...2022 à 10 heures**. Elle sera effectuée par la Commission d'ouverture ADRA.

La Commission d'ouverture des offres procède à l'ouverture des plis, vérifie que les sceaux sont intacts et que les offres reçues sont conformes aux clauses administratives de l'appel d'offres et informe les parties présentes des noms des soumissionnaires et des montants des offres. Les offres sont paraphées et signées par les membres de la Commission d'ouverture des Offres. Cette séance est sanctionnée par un procès-verbal signé par les parties présentes.

La Commission d'ouverture des offres ne pourra pas statuer sur la conformité ou la non-conformité des offres lors de cette séance sauf sur les dossiers déposés après la date limite et heure limite de dépôt des offres qui seront rejetés.

III. Analyse, Evaluation et comparaison des soumissions

Une commission au sein de l'ADRA procédera à l'analyse, l'évaluation et au classement des offres avant d'attribuer le marché aux soumissionnaires les mieux disant.

Le résultat de l'appel d'offres ne deviendra définitif qu'après vérification détaillée par la commission d'examen des offres :

En cas de discordance entre les documents présentés et les modèles du Dossier d'Appel d'Offres, ces derniers seront les seuls considérés comme valables.

IV. SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

La passation des marchés sera conduite par l'Appel d'Offres ouvert avec publication nationale.

La fourniture des semences et matériels sont regroupés en deux lots pour les deux communes.

IV.1. Lot N: 01- SEMENCES VIVRIERES

Les semences à fournir sont de la catégorie « certifiées » ou Semence de Qualité Déclarée (SQD).

Description des semences	Quantité demandée en KG	Conditionnement	Type de semence
Sorgho	8900	1 kg	SQD
Millet	8900	1kg	SQD
Niébé	26700	3 kg	SQD
Arachide	44500	5 kg	SQD
Haricot	35600	4 kg	SQD

1. Lieux de livraison

Les lieux de la livraison sont au niveau de

Commune Ejeda : 10 sites, chacun se trouvant en moyenne à 25 km par rapport à la commune

Commune Maniry : 04 sites, chacun se trouvant en moyenne 25 km par rapport à la commune

2. Date de livraison

La date de livraison souhaitée est du 31 Octobre au 15 Novembre 2022.

IV.2. Lot N: 02- SEMENCES PATATE DOUCE

Les semences à fournir sont de la catégorie « certifiées » ou Semence de Qualité Déclarée (SQD)

Description des semences	Quantité demandée en KG	Conditionnement	Type de semence
Tubercule patate douce	80100	9 kg	SQD

1. Lieux de livraison

Les lieux de la livraison sont au niveau de

Commune Ejeda : 10 sites, chacun situé en moyenne à 25 km par rapport à la commune

Commune Maniry : 04 sites, chacun situé en moyenne à 25 km par rapport à la commune

3. Date de livraison

La date de livraison souhaitée est du 31 octobre au 15 novembre 2022.